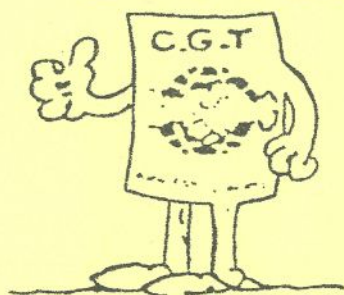


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 19

16 JUILLET 1985

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

- AUX ADHERENTS INSERM.

- A LA CE CNRS

- AUX SECRETAIRES REGIONAUX CNRS

Spécial INSERM.

PAGE 2	COMPTE-RENDU DU C.T.P.C. DU 17 JUIN 85.
PAGES 2 à 4	PROJET D'ARRETE FIXANT LES BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES CORPS D'INGENIEURS ET DE PERSONNELS TECHNIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE.
PAGE 5	COMPTE-RENDU DU C.T.P.C. DU 3 JUILLET 85.
PAGES 5 bis 5 ter	COMPTE-RENDU REUNION DES ELUS C DES C.S.S. ET DU C.S.
PAGES 6 - 7	COMPTE-RENDU SESSION DE PRINTEMPS - C.S.S. N° 2.
PAGE 8	COMPTE-RENDU " " " - C.S.S. N° 5
	COMPTE-RENDU " " " - C.S.S. N° 6
PAGES 9 - 10	COMPTE-RENDU " " " - C.S.S. N° 7
PAGES 11 - 12	COMPTE-RENDU " " " - C.S.S. N° 3
PAGES 13 - 14	COMPTE-RENDU " " " - C.S.S. N° 1

COMPTE-RENDU du C.T.P.C. DU 17 JUIN 1985

Le C.T.P.C. avait à l'ordre du jour le projet d'arrêté définissant les BAP (Branches d'Activité Professionnelle). Ce projet avait été discuté en intersyndicale auparavant et tenait bien compte de nos remarques.

Le texte ci-joint a été voté à l'unanimité moins une abstention, celle d'un représentant du SCEN-CFDT, les autres SCEN étant absents, à croire que le sujet ne les intéressait pas.

De plus le CTPC a examiné le projet de décret fixant la titularisation des Chargés de missions qui a été voté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation de notre demande (par le Ministère) que les perspectives de carrière qui leur sont offertes soient les mêmes que dans leur statut actuel (en particulier pour les chargés de mission 3ème catégorie).

Le dernier projet examiné règle des problèmes des pensions des titulaires de l'INH déjà partis à la retraite et a été voté à l'unanimité.

Le renouvellement du secrétaire adjoint (choisi parmi les élus) est reporté à la séance du 3 Juillet où nous espérons que le SCEN sera présent, cette désaffection d'une instance démocratique de l'INSERM nous inquiétant.

PROJET D'ARRETE FIXANT LES
BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
DES CORPS D'INGENIEURS ET DE PERSONNELS
TECHNIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Article 1er. Les emplois dans lesquels sont nommés les fonctionnaires appartenant aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale sont répartis entre trois branches d'activité professionnelle :

BAP I : Techniques expérimentales,

BAP II : Techniques informationnelles,

BAP III : Gestion technique et administrative de la recherche

Article 2. Les spécialités correspondant à chacune des branches d'activité professionnelle désignées ci-dessus sont les suivantes :

BAP I : animalerie et techniques d'expérimentation du matériel vivant, techniques biologiques (biologie moléculaire, biologie cellulaire, biochimie, microbiologie, pathologie expérimentale), techniques de recherche clinique, technologies biomédicales, (biomatériaux, biophysique, imagerie, méthodes en spectroscopie, microscopie électronique, analyse chimique et conformationnelle) ;

BAP II : informatique, santé publique, épidémiologie, biomathématiques, sciences sociales et humaines appliquées à la santé ;

BAP III : administration de la recherche, communication, documentation, activités sociales, services techniques généraux.

Article 3. Au sein des branches d'activité professionnelle et dans chacune des spécialités, les fonctionnaires de l'INSERM sont nommés au titre des métiers suivants :

.../...

BAP I : TECHNIQUES EXPERIMENTALES

Ingénieurs de recherche :

vétérinaires responsables des animaleries, responsables d'ensemble d'expérimentations animales, ingénieurs responsables d'ensembles expérimentaux, ingénieurs responsables de services communs d'appareillage, ingénieurs de conception.

Ingénieurs d'Etude :

responsables d'unités d'élevage, responsables d'expérimentation animale, ingénieurs de mise au point et de développement, assistants de recherche spécialistes, techniciens principaux de biologie.

Assistants ingénieurs :

responsables d'animalerie, techniciens supérieurs d'expérimentation animale, techniciens supérieurs de biologie, techniciens supérieurs de génie bio-médical, techniciens supérieurs de conduite d'appareils.

Techniciens :

techniciens d'expérimentation, techniciens de biologie, techniciens de conduite d'appareils, techniciens de génie biomédical.

Adjointes techniques :

animaliers qualifiés, aides techniques qualifiés, ouvriers qualifiés.

Agents techniques :

aides-animaliers, aides de laboratoires, ouvriers non qualifiés

BAP II : TECHNIQUES INFORMATIONNELLES

Ingénieurs de recherche :

ingénieurs analystes, ingénieurs système, ingénieurs d'exploitation, responsables de service informatique, et ingénieurs responsables de conception, de réalisation, et d'exploitation de systèmes d'enquêtes ou de données.

.../...

Ingénieurs d'Etude :

programmeurs analystes, responsables de systèmes locaux, ingénieurs en calcul numérique et statistiques, responsables de constitution de fonds documentaire, chargés d'étude en sciences sociales et humaines.

Assistants ingénieurs :

préparateurs et contrôleurs de travaux informatiques, chefs d'atelier de perforation, opérateurs pupitreurs qualifiés, techniciens supérieurs d'enquête, assistants de constitution de fonds documentaire, assistants d'étude en sciences sociales et humaines.

Techniciens :

opérateurs de saisie d'information, techniciens d'enquête.

Adjointes techniques :

techniques qualifiés d'enquête et de gestion de fichiers. agents de saisie qualifiés, aides techniques qualifiés d'enquête et de gestion de fichiers.

Agents techniques :

aide. agents de saisie, aides techniques d'enquête.

BAP III : GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA RECHERCHE

Ingénieurs de recherche :

responsables de département, missions ou directions d'administration de la recherche, responsables d'édition, ingénieurs documentalistes, ingénieurs de système audiovisuel, inspecteurs d'hygiène et sécurité, médecins du travail.

Ingénieurs d'Etude :

assistants de direction, chargés d'étude, chefs de bureau ou de service, bibliothécaires et documentalistes scientifiques, traducteurs spécialistes, ingénieurs de mise au point et développement en audiovisuel, ingénieurs d'hygiène et sécurité, responsables d'atelier de reprographie, responsables d'atelier photo, responsables de services généraux.

Assistants ingénieurs :

techniciens supérieurs de gestion et d'administration de la recherche, bibliothécaires, documentalistes, traducteurs, techniciens supérieurs en audiovisuel, assistants sociaux, techniciens supérieurs en hygiène et sécurité, techniciens supérieurs de services généraux, de reprographie, de photographie, infirmiers.

Techniciens :

techniciens de gestion et d'administration de la recherche, bibliothécaires adjoints, documentalistes adjoints, techniciens de saisie de systèmes de documentation ou bibliothèque automatisée, techniciens en audiovisuel, photographes, conducteurs automobile-chefs de garage, techniciens de services généraux ou de reprographie, techniciens de restauration collective.

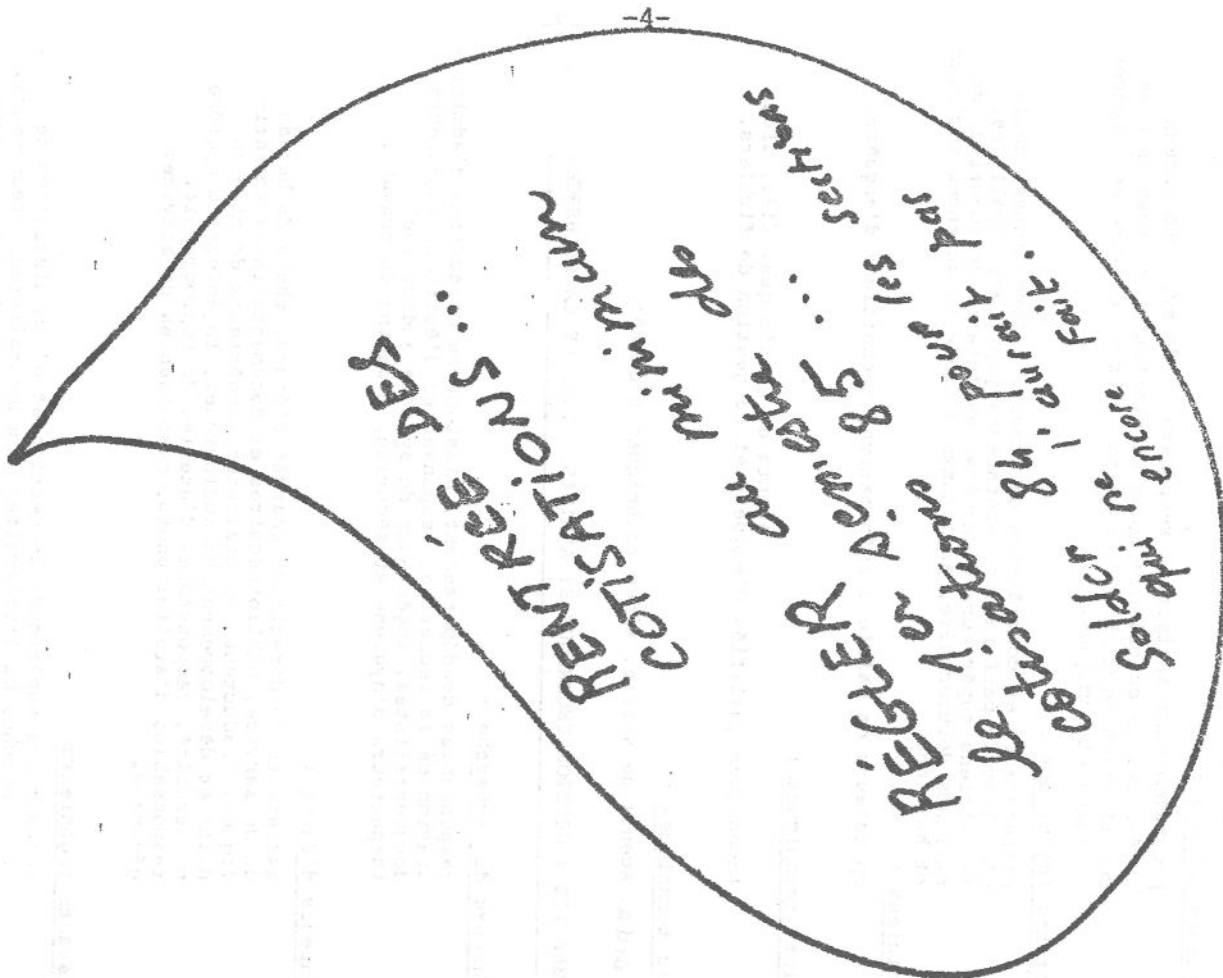
Adjoints techniques :

aides techniques qualifiés de gestion et d'administration, aides techniques qualifiés de restauration collective, aides techniques qualifiés de services généraux, reprographie, photographie, conducteurs automobile-mécaniciens, dessinateurs

Agents techniques :

aides techniques de gestion et d'administration, aides techniques de restauration collective, aides techniques de services généraux et reprographie, manutentionnaires, conducteurs automobile, standardistes.

Article 4. Les personnels contractuels de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, intégrés dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques, sont classés, sur leur demande, dans l'une des branches d'activité professionnelle et des spécialités définies aux articles 1 et 2 ci-dessus.



L'ordre du jour intéressait probablement davantage le SCEN-CFDT que ne les intéressaient les BAP, car tous les élus SCEN étaient présents. Ils ont proposé l'un des leurs, J. Kaniowski, comme secrétaire adjoint, qui prend donc la suite de notre camarade Myriam Korbacoff qui a assumé jusqu'à présent cette fonction (renouvellement prévu par le règlement intérieur du CTPC).

Le premier point à l'ordre du jour fixe la liste des établissements publics ouvrant droit à une prise en compte de l'ancienneté aux 2/3 ou en totalité pour déterminer l'échelon de classement des chercheurs recrutés (article 5 du décret du 28/12/84). Cette liste avait fait l'objet d'une discussion intersyndicale + administration et le projet présenté au CTPC tenait compte des propositions faites à ce moment-là. Ce projet a été adopté à l'unanimité, M. Daudet nous ayant convaincus qu'il n'y avait aucune chance de faire passer au niveau du ministère les associations loi 1901 (ARC ou Fondation pour la Recherche etc.).

Le deuxième point à l'ordre du jour est un complément au règlement intérieur de l'INSERM relatif aux Services Communs.

Les points importants qui posaient problème à l'ensemble des représentants SNCS, SNRS et SCEN étaient que :

-1- Les services communs sont créés et fermés par décision du Directeur général. Nous étions opposés à ce qu'il n'y ait aucun passage devant une instance "démocratique" et scientifique.

Les propositions syndicales sont variables, le SCEN propose une commission ad hoc ou une intercommission, nous (le SNCS et le SNRS) sommes opposés à une commission ad hoc et proposons le Conseil Scientifique.

Le Directeur général se rend à nos arguments et accepte que la phrase soit complétée par "... après consultation du Conseil Scientifique" (ce qui respecte juridiquement l'article 11 du statut de l'organisme).

-2- Un comité d'orientation est mis en place après de chaque service commun. Nous sommes d'accord avec la définition de son rôle, mais pas avec sa composition qui ne comporte aucun élu ni représentant du personnel. Le SCEN, le SNCS sont du même avis.

Le SNRS fait des propositions et nous arrivons à un compromis satisfaisant qui inclut un représentant du Conseil Scientifique sur sa proposition (le rapport de force à l'intérieur du Conseil Scientifique devrait permettre que ce soit un élu). Le directeur général accepte aussi d'adjoindre un membre du Conseil de Service au Directeur du Service commun qui assiste aux réunions du Comité.

-3- L'article 7 définit les prérogatives du Directeur du Service Commun et son mandat : période maximale de 4 ans (examen quadriennal) renouvelable

Le SCEN seul demande que la clause des 12 ans joue pour les directeurs comme pour ceux des unités.

Le Directeur général développe une argumentation basée sur la différence de statut (les directeurs de Services communs sont souvent des IFA) et de fonction : les rapports entre direction et personnel ne sont pas les mêmes que dans les unités.

-4- L'article 9 instaure le conseil de service et énumère les prérogatives qui sont les mêmes que celles du Conseil de laboratoire sauf qu'il ne donne pas son avis sur le directeur en cas de changement.

Le SCEN propose d'ajouter cette prérogative. Nouvelle argumentation du Directeur général sur les mêmes bases que celles développées à propos des prérogatives du directeur. Il déploie un grand art de tribune pour essayer de convaincre le SCEN.

Le Directeur général ayant apporté les modifications répondant positivement aux propositions du SNRS et du SNCS, nous avons été amenés à voter pour. Seul le SCEN a voté contre pour les trois points : commission ad hoc, articles 7 et 9. Donc le projet est adopté avec 4 voix contre. Le Directeur général regrette beaucoup l'attitude négative du SCEN, nous aussi, plus pour leur attitude bloquée, n'écoulant pas l'argumentation des autres que pour leurs propositions en elles-mêmes.

Depuis 1981 la situation a été apurée et certains services communs sont devenus des unités ; il ne reste plus que des "vrais services communs" dont voici la liste :

- | | |
|--|---------------|
| SC1 IFA | } information |
| SC2 Signallement et Microfiches | |
| SC3 Production et hébergement des animaux de laboratoire | |
| SC5 Centre de calcul | |
| SC6 Dessin ; Photo | |
| SC8 Information sur les causes médicales de décès | |
| SC27 Micro-analyses appliquées à la biologie | |
| Sans numéro : Trieur de cellules | |
| En projet : Micro-cinématographie | |

COMPTE-RENDU REUNION DES ELUS C des CSS. et du C.S.

Le 14 Mai, Mr LAZAR avait convoqué une réunion de tous les élus C des CSS et du Conseil Scientifique sur un ordre du jour très chargé. La presque totalité des élus y assistaient (les 9 élus du SNTRS étaient présents). L'Administration était représentée par, Mr LAZAR, Mr DODET, Mme SEVIN responsable de la Programmation Scientifique Mme BARUCH, responsable du Bureau des mutations, Mme ROTCHILD et Mme OUDEA, responsables de l'Evaluation Scientifique, Mr ICHOU responsable du bureau des ITA, Mr DEGAILLARD, Chef de Service.

Mr LAZAR a, dans une courte introduction, donné le but de cette réunion qui était de faire le bilan de 2 ans de mandat et voir les perspectives du rôle des élus, en affirmant le rôle plus important qu'avant des I.T.A. dans la gestion de l'organisme et le souhait que ce rôle soit encore plus ancré afin d'en assurer la pérennité.

Dans une déclaration liminaire, le SGEN, par la voix de Jean-Louis BRUN, a déclaré qu'il était venu pour écouter la direction et s'opposer violemment à la lecture par l'Administration de l'article du statut des personnels définissant les jurys de concours Chercheurs qui élimine les élus C des jurys. Une bonne partie de leur argumentation était qu'ils avaient été élus sur un mandat avec certaines prérogatives et qu'ils n'accepteraient que celles-ci changent et étaient prêts à démissionner.

Pour le SNTRS Catherine DRIANCOURT a rappelé notre désaccord aussi avec l'éviction des élus C, car cela nous exclut d'une part importante des décisions qui concrétisent la politique scientifique de l'organisme. Mais ce point a été arbitré précédemment, et nous considérons que le rôle vis à vis du personnel lors des examens des unités de recherche est très important. Rien que pour cela notre présence est nécessaire. De plus le nouveau statut nous donne une nouvelle prérogative, celle de siéger dans les concours de recrutement des ITA. (Peut-être n'ayant pas été élu sur ces bases, le SGEN n'y participera pas ?...).

Nous avons abordé l'ordre du jour :

I. DEROULEMENT DE LA SESSION DE PRINTEMPS.

Examen des unités en appel d'offres ou en renouvellement.
Conséquences sur la situation des personnels Ingénieurs-
Techniciens et Administratifs.

Nous avons évoqué le décalage entre les textes et les jugements et nous avons insisté sur le suivi des agents au cours de l'évolution des formations.

Devant le silence du SGEN, Mr LAZAR les a interpellés sur leur attitude et devant leur volonté de venir uniquement écouter, Mr LAZAR leur a fait un discours de responsabilité et d'engagement syndical assez virulent. Il leur a demandé de réfléchir (s'ils maintenaient leur mutisme) car pour sa part il souhaitait un dialogue et ne voyait pas de raison de ne pas profiter de notre expérience d'élus.

La réunion s'est déroulée ensuite au travers d'un dialogue entre la direction et nous, le SGEN maintenant sa position tout en restant dans la salle.

Mr LAZAR nous a expliqué le fonctionnement du bureau des mutations, qui travaillait à partir des demandes des personnels, tenait compte des avis des CSS au sujet des unités lors d'examens quadriennaux ou création,

quant au besoin en postes. Il a rappelé sa volonté que toute mutation se fasse sur la base du volontariat. Afin d'améliorer les relations entre ce bureau et les élus C, Mr LAZAR propose des rencontres après chaque session.

De plus, chaque année, il se propose de faire une concertation sur les bilan des mutations (environ 100 par an).

II. DEROULEMENT DE LA SESSION D'AUTOMNE

Situation des personnels Ingénieurs, Techniciens et Administratifs dans les laboratoires extérieurs de l'INSERM et non affiliés au CNRS.
Bilan et perspectives.

Tous ont été vus par les commissions. Il y avait 31 agents concernés par différents mouvements ou créations d'unités. Nous avons demandé que le dossier de ces agents soit plus complet, ce qui a été obtenu.

III. DEROULEMENT DE LA SESSION D'ANALYSE CONJONCTURELLE ET PROSPECTIVE :

Etude prospective de l'évolution des qualifications.

Après échange de vue sur l'importance de cette étude, et le fait qu'elle puisse être liée à une politique de formation permanente, il a été convenu de réunions permettant, pour chaque commission, de voir le bilan des postes nécessaires et des besoins d'un point de vue nombre et niveau pour statistiques et non pas liées aux agents.

IV. ORGANISATION DES CONCOURS EXTERNES ET INTERNES POUR LES PERSONNELS INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS.

Mr DODET nous a présenté le dossier dans les mêmes termes que lors de la réunion du 25 Avril, dont le compte-rendu a déjà été publié dans SNTRS-INFO n° 17.

Nous n'avons pas fait d'autres commentaires en précisant qu'une fois les modalités des concours arrêtées, une réunion de tous les élus C serait nécessaire, étant appelés à statuer dans les jurys.

V. FORMATION PERMANENTE.

Evolution des qualifications mobilité, reconversion.

Nous avons fait part des difficultés des ITA pour participer au Congrès, Colloques, mêmes lorsque ceux-ci étaient organisés avec une large ouverture (style mini-colloques de l'INSERM en biologie moléculaire).

Nous avons fait la proposition de Club permanent (style Informatique) qui permet à chacun de confronter régulièrement les avancées et rappelé que les sous-commissions du CTPC devraient être constituées car l'une d'entre elles doit s'occuper de la Formation Permanente.

Dans les questions diverses nous avons abordé l'évaluation périodique et nous aurons une réunion spécifique.

Cette réunion était intéressante et nous pensons que les décisions prises, en particulier celle des réunions régulières entre les élus et le bureau des mutations, est une bonne garantie pour le personnel.

Exposé du Directeur Général

Le Directeur Général nous fait part de ses décisions pour l'année 1985, concernant la C.S.S. N°2

Recrutements : 8 dans le corps des chargés de recherche

- | | |
|-------------|------------------------------|
| 1. RAHMANI | U 278 - CANO, Marseille |
| 2. COLL | U 186 - STEHELIN, Lille |
| 3. AZOQUI | U 93 - DAUSSET, Paris |
| 4. KRUST | IP - MONTAGNIER, Paris |
| 5. MORLE | DELAUNAY, Lyon |
| 6. MARCUCCI | DE MAYER, Orsay |
| 7. MIDOUX | DE MONSIGNY, Orléans |
| 8. BOUCHEIX | U 253 - ROSENFELD, Villejuif |

1 : TOULME : Directeur de recherche 2e classe.

Promotions :

- 1 Directeur de recherche : C. DRESCH-
5 Maîtres de recherche : SMADJA
POUPON
BIRG
PUVION
BERNHEIM

1 Attaché de recherche : HUBERT

I.T.A. :

Mesdames BEDIN et DESPUYOS sont maintenues pour 1 an chez le Pr BALABAUD à Bordeaux.

Pour l'ensemble de l'INSERM, il y a eu 75 recrutements : 68 Attachés ou Chargés de recherche, 7 Maîtres ou Directeurs de recherche, et 60 promotions pour l'année 1985.

Sur 2 ans, il y a eu 7 promotions Directeurs de recherche médecins et 22 médecins recrutés.

Sur la totalité des recrutements, un tiers est allé à des candidats anciens. Sur 3 ans, 90 candidats avaient une ancienneté importante.

12 chercheurs ont été recrutés dans des laboratoires propres C.N.R.S., 7 à l'Institut Pasteur : 6 à Paris, 1 à Lille.

Information sur la session présente

De 17 à 21 contrats seront financés pour la C.S.S. N°2 : 17 par l'INSERM, 4 par la C.N.A.M.T.S.

A une question posée sur l'inquiétude devant les unités fermées : en 2 ans, 8 sur 33 dans la C.S.S., le Directeur Général a répondu qu'une fermeture d'unité n'est pas une fin mais un commencement ; parce que nous avons un statut de fonctionnaire, nous pouvons être plus exigeant sur le fonctionnement de nos structures de recherche.

A l'INSERM, 66 unités sont concernées par l'échéance des 12 ans. 23 cas ont été résolus dont 2 transferts C.N.R.S.. 41 restent dont 1 n'a rien proposé ; 16 dont le directeur propose une nouvelle création, 24 avec 1 ou 2 candidats à la succession.

Le Directeur Général nous demande de faire preuve de la plus grande vigilance vis-à-vis de ces successions, et de porter un jugement scientifique aussi sévère que pour une création. Ne pas hésiter à demander la fermeture, la restructuration qui n'a pas eu lieu de façon spontanée aura lieu de façon forcée.

A propos du statut

Le processus est complètement engagé à l'INSERM. En ce qui concerne la titularisation des mi-temps, la réponse ne dépend pas de l'INSERM, mais du M.R.T. La procédure de détachement ne peut avoir lieu qu'après 3 années de titularisation. Le texte concernant les primes sortira avant la fin juin.

Recrutement 1986

Le concours pour le recrutement à C.R. aura lieu du 15 juillet au 15 septembre 1985. Le jury d'admissibilité se tiendra de novembre 1985 à fin janvier 1986, et le jury d'admission en février 1986 (77 postes CR).

Le recrutement et les promotions dans le corps des Directeurs de recherche se feront à la session de printemps.

L'année prochaine, les contrats seront examinés à la session d'automne. L'évaluation des chercheurs se fera aussi en automne.

Le Directeur Général a fait une demande substantielle de postes d'I.T.A. pour 1986.

101 mutations d'I.T.A. et 65 de chercheurs ont eu lieu en 1984.

Vers le 15 mai, les élus C aux C.S.S. et aux C.S. seront convoqués pour une réunion pour faire le point sur la politique concernant les I.T.A.

Patricia BARREAU
Elu SNTRS-CGT
Commission Scientifique
Spécialisée n° 2

(Pour tout renseignement complémentaire, me joindre au 205 83 10).

CSS n° 2.

ORDRE DU JOUR

Examen quadriennal

* U 253 - Dr Rosenfeld

Propositions : - prolonger d'un an le mandat de directeur ;
- appel d'offres à la démission de celui-ci.

Vote : 20 oui 23 votants
2 non
1 abs

Directions d'Unités vacantes

* U 22 - Zajdel. Candidat : NADAL, MR, C.N.R.S.

Proposition : - direction Nadal 1 an ;
- puis appel d'offres.

Vote : 21 oui 22 votants
1 non

* U 43 - Chany. Candidat : LEBON, CT, Paris V

Proposition : - direction pour 4 ans.

Vote : 17 oui 24 votants
5 non
2 abs

* U 117 - Duplan. Candidat : GUILLEMAIN, MR, INSERM

Proposition : mandat de 4 ans.

Vote : 16 oui 24 votants
4 non
4 abs

Demandes de créations d'unités

Les 10 demandes ont été prises en considération.

Classement au consensus :

1. Berger (scission U 107) St Louis, Paris
2. Dubertret, Mondor, Créteil
3. Calothy (scission U 178) Paris, Orsay
4. Hakim, Bichat, Paris
- 5 ex-aequo : Beck, Strasbourg
Martin, Marseille.

Non classés :

Mansuy : UDC (Unité à Développement Concerté)
Bouteille : politique régionale (Reims)
Gresser : politique d'organisme (IRSC) ER 274 C.N.R.S.
Puisieux : politique du médicament

Vote : 20 oui sur 20 votants

Contrats de Recherche Externes

50 retenus sur 69. Classement interthèmes.

1. Calothy Georges
2. Guyot Michèle
3. Yaniv Moshe
4. Martin Pierre-Marie
5. Moustacchi Ethel
6. Karsenti Eric
7. Madjar Jean-Jacques
8. Borel Jacques-Paul
9. Hilden Geneviève
10. Mogensen Knud-Erik
11. Sautus René
12. Lemerle Jean
13. Benezra Claude
14. Berebbit Monique
15. Salmon Jean-Marie
16. Hill Miroslav
17. Oriol-Audit Christine
18. Boquet Patrice
19. Chauvin Marcel
20. Riou Guy
21. Brouty-Boye Danièle
22. Dithheimer Guy
23. Tapiero Haim
24. Sengel Philippe
25. Ferradini Christiane
26. Charron Dominique
27. May Evelyn
28. Zagury Daniel
29. Florentin Irène
30. Lang Jean-Marie

Recrutement des chercheurs sur postes d'accueil

1. Amouyel Philippe, Interne, U 186, Lille.
2. Bonhomme Pierre, Universitaire, U 183, Paris.
3. Raynaud Françoise, Hospitalo-Universitaire, U 188, Paris.
4. Rigaudy Pascal, Interne en Pharmacie, U 140, Villejuif.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CSS N°6

La courte session consacrée à l'actualisation du rapport de conjoncture et de prospective de l'année dernière a essentiellement porté sur la situation de la recherche clinique dans les neurosciences en général et plus particulièrement dans les domaines de la psychiatrie et de la neuropsychologie. La discussion sur les moyens à mettre en oeuvre pour pourvoir ce type de recherche s'est déroulée à un double niveau, administratif (cadre juridique de l'interaction INSERM-structures hospitalières, personnel spécialisé : infirmière, ...) et conjoncturel dans la perspective des contrats de réseaux cliniques et des créations d'unités INSERM.

La session de printemps proprement dite a vu l'examen de 5 unités INSERM dont le directeur était touché par la "règle des douze ans". Les 3 cas (U52, U109 et U114) où ce directeur avait déposé un dossier pour créer une unité nouvelle (demandes entrant en compétition avec les créations "de novo" ou par scission) ont été classés premiers ex-aequo, ce qui devrait garantir l'avenir de ces formations. Dans les 2 autres cas, la commission s'est prononcée sur les candidates à la succession au poste de directeur d'unité. Une nette majorité s'est dégagée contre (U98) et l'unité risque d'être fermée ; une faible majorité s'est exprimée pour (U3).

A la suite de ces deux derniers votes, nous avons fait adopter une motion adressée à l'administration et demandant que des mesures conservatoires soient prises pour assurer aux ITA concernés les meilleures conditions de travail possibles, dans le respect de leurs souhaits à exprimer.

Enfin, une motion de soutien aux demandes de mutation de trois autres ITA a été adoptée et argumentée auprès du bureau des mutations.

INTER-COMMISSION

Si elle n'a encore que relativement peu de dossiers à traiter, il semble que sa création ait bien répondu à un besoin latent, puisqu'elle commence à déployer son activité dans tous les aspects du travail d'une commission (prospective, unités, recrutement, contrats, etc ...).

Il est donc souhaité que l'intérêt suscité par les domaines à développer en Sciences Humaines et Sociales se poursuive et se concrétise d'une part par un effort particulier de l'INSERM, et d'autre part par le rattachement de davantage d'unités et de personnel INSERM à cette inter-commission.

La réunion de printemps était destinée à examiner les demandes de succession à la Direction de certaines unités, les demandes de création d'unités nouvelles et les candidatures pour les postes d'accueil d'interne.

La réunion a commencé par une allocution du Directeur général qui s'est attaché à définir le fonctionnement des commissions dans le cadre du nouveau statut. Le recrutement des chercheurs se fera par concours, le nombre de postes ouverts étant fixé par la loi de finances.

Les CSC formeront des sections de jury par spécialités qui devront examiner les dossiers et auditionner les candidats, elles se réuniront ensuite (sans les élus ITA) en jurys d'admissibilité. Le jury d'admission est le Conseil Scientifique. La session de concours se tiendra à la session d'automne qui examinera aussi l'activité des chercheurs.

A propos des examens d'unités, et des demandes de création pouvant entraîner des mouvements de personnel, l'INSERM envisage d'associer les élus C des CSS pour élaborer des possibilités de mouvements d'ITA (mutations) en s'engageant à tenir compte des desirs des ITA impliqués. Toujours en ce qui concerne l'examen des unités, le Directeur général a relevé 16 dossiers de demandes de création et 24 demandes de succession.

EXAMEN DES DEMANDES DE CREATION D'UNITES

Parmi les demandes de création d'unités, 6 ont été classées. Les unités 7 et 13 étaient des créations d'unités existantes où le Directeur était arrivé au bout des 12 ans.

Le classement des demandes de créations a été :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| 1 : U13 | } demandes de recréation |
| 2 : U7 | |
| 3 : MARTIN (Rouen) | |
| 4 : POYARD (Paris) | |
| 5 : LEGER (Montpellier) | |
| 6 : ATLAN | |

puis Cazenave, Legrand, Varenne.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUCCESSION

U28 (Bariety)	successeur proposé Druet (23 OUI/23)
U139 (Bignon)	successeur Bignon (20 OUI/20)
U227 (Bayin)	successeur Chevillard (18 OUI/21)
U8 (Aricard)	successeur Larue (23 OUI/23)
U101 (Dousté-Blazy)	successeur Chappe (24 OUI/24)
U2 (Crozatier)	successeur Crozatier (23 OUI/23)
U90 (Funchrentano)	successeur Druke pour un an (18 OUI, 6 NON)
U27 (Guedon)	successeur Cuche : refus ; proposition de fermeture (21 OUI pour 2 ans)
U138 (Laurent)	successeur Brun (24 OUI/24)
U14 (Peslin)	successeur Peslin (23 OUI/24)
U64 (Riche)	successeur Ardailou (23 OUI/24)
U175 (Torresani)	successeur Pellissier pour 2 ans (13 OUI/25)
U80 (Tragrer)	successeur Revillard (20 OUI/21)

Ces votes sont des avis de la commission et peuvent être modifiés par le Conseil Scientifique et ne devraient impliquer qu'une seule formation (U27)

D'autres unités sont en difficulté. Cet aspect n'a pas été caché aux agents impliqués. L'élus SNTRS est intervenu pour que les ITA mis dans l'obligation d'être mutés se voient proposer des affectations tenant compte de leur lieu géographique, de leur spécialité, et qu'ils puissent bénéficier de véritables possibilités de reconversion si cela était nécessaire.

Commission Scientifique n° 7 : CR Réunion du mai 85.

Cette session qui s'est tenue du 20 au 24 Mai 85, était consacrée essentiellement à l'examen des unités et des contrats.

L'introduction de M. Lazar fut essentiellement consacrée au bilan de la session d'autonomie (recrutements, promotions) et a donné des informations sur les modalités de recrutement de chercheurs qui aura lieu de Novembre 85 et Janvier 86.

En réponse à nos questions, il a indiqué que le conseil scientifique aura une fourchette de possibilités de créations d'unités mais pour notre travail nous devons faire nos classements en fonction de l'intérêt et du soutien au projet présenté.

Les unités fermées bénéficieront de 18 mois de financement, les agents peuvent y rester pendant ce délai, en attendant qu'un autre projet puisse être présenté ou une autre affectation sollicitée. Pour les équipes qui, à la suite de restructuration ne seront plus dans une structure INSERM, elles auront la possibilité d'avoir un financement de soudure, en attendant de pouvoir demander un contrat de recherche externe (seul financement possible pour les équipes hors unité). Ce financement pourrait donc être assuré jusqu'en Octobre 86.

Il a bien été rappelé que les locaux qui appartiennent à l'INSERM ou à d'autres organismes ne sont jamais la propriété du directeur. La direction a dit qu'elle était prête à recevoir des délégations à ce sujet (en particulier après une question au sujet du bâtiment INSERM à Saint-Antoine)

M. Lazar a rappelé qu'après avoir réuni les 27 élus IFA des commissions et du Conseil, il a été décidé des rencontres régulières, après chaque session, entre les élus IFA et le bureau des mutations, commission par commission, pour examiner les demandes des agents et les changements d'affectation liés à des fermetures. Ceci est une ouverture, n'hésitez pas à nous transmettre vos souhaits. M. Lazar a d'autre part réaffirmé sa volonté que toute mutation se fasse sur la base du volontariat.

Plusieurs examens d'unités étaient à l'ordre du jour :

- Examen quadriennal.
 - Suivi des unités. Certains directeurs n'avaient été nommés que pour deux ans, d'autres avaient été nommés avec un suivi régulier de la sous-commission.
 - Candidature à la direction d'unités vacantes. Après une fermeture d'unité ou la démission du directeur, un appel d'offre est lancé, et nous examinons les candidatures. Dans aucun cas nous n'avons eu plusieurs candidatures. Soit nous prenons en considération le dossier et l'unité continue avec un nouveau directeur; soit le vote est négatif et l'unité risque d'être fermée dans les conditions classiques (après décision du Conseil Scientifique et décision de la direction).
 - Création d'unités : sont considérées comme telles :
 - les unités dont le directeur est atteint par la limite des 12 ans et qui sollicitaient une création.
 - les scissions
 - les créations de novo.
- En premier lieu nous devons prendre en considération puis inter-classer toutes les demandes mais le membre du CODIS qui suit notre commission nous a affirmé que le nombre de créations -si elles étaient classées en 1er, ne compromettrait

pas les chances d'avoir une autre création (ex : une création en 1er ou en 3ème après deux créations avait le même sens pour l'administration). Espérons que le Conseil Scientifique l'analysera ainsi.

Aucune décision n'est prise en Commission, seule la direction a ce pouvoir, après avis des commissions et du Conseil Scientifique qui se tiendra du 1er au 4 Juillet.

EXAMEN QUADRIENNAL.

Un seul cette année :

U252 : Directeur M. F. Martin, Professeur - Dijon.

Très bonne activité. Rien à signaler hormis le besoin de locaux possibles dans la faculté et l'arrivée de 2 IFA par mutation qui satisfait les demandes de cette unité.

22 avis favorable sur 22 votants.

EXAMEN A DEUX ANS.

U45 : Directeur : M. Chayvialle, Professeur agrégé - Lyon.

M. Chayvialle avait été nommé pour deux ans, vu le petit nombre de chercheurs statutaires restant. Depuis deux ans, l'activité a été bonne mais la thématique générale devrait encore être resserrée pour une plus grande efficacité. Il a été fait mention d'un certain déséquilibre du nombre d'IFA dans les équipes, mais il est clair que ceci est un problème interne et doit trouver sa solution au sein du conseil de laboratoire et non par des créations.

Renouvellement pour quatre ans : 21 OUI, 2 Abst.

SUIVI D'UNITES

U31: Directeur : M. Jacobot, Professeur - Créteil.

La sous-commission a rendu visite à l'unité un mois après la nomination effective de M. Jacobot ; elle n'a pu voir -faute de recul- de grands changements en particulier les conséquences de l'arrivée de l'équipe de M. Mathé. Il a été rappelé que les recommandations qui avaient accompagné cette succession étaient impératives pour un maintien à terme (en fait, pour la session de printemps 86).

CANDIDATURES AUX DIRECTIONS VACCANTES

U24: Ancien directeur : M. Benhamou - Clichy. Candidat M. Erlinger Professeur agrégé. Bonne activité scientifique. La commission a été informée que la volonté du candidat -non exprimée clairement avant le vote du conseil de laboratoire- mettait une équipe (1 chercheur et 1 IFA) hors unité ; attitude qui a été critiquée par certains membres de la commission, mais si les agents ont le droit de participer ou non à un projet, le droit du directeur est de choisir les équipes avec qui il entend travailler.

Mandat pour 4 ans : 20 OUI, 2 Abst, 1 Refus de vote

U31: Ancien directeur : M. Saïes - Marseille. Candidat M. Gerolami Professeur agrégé. Le projet comportait toutes les équipes de l'U31 (sauf l'équipe dirigée par Mme Figarella qui demandait une scission), et une continuité des thèmes déjà présents. Il a été noté une bonne activité avec quelques remarques sur la dispersion des thèmes (ex : de équipes sur les sels biliaires, deux équipes d'épidémiologie, beaucoup d'équipes ne comportant qu'un ou deux chercheurs) et un nombre de publications faible en regard des moyens de l'unité (chercheurs, IFA, budget). Ces re-

marques non partagées par l'ensemble de la sous-commission, ont dû fortamment peser sur le vote :

6 OUI 10 NON 6 Abs. 1 refus de vote

Cette unité risque donc d'être fermée.

U45 Ancien directeur M. Bourel - Rennes. Candidat : M Guillouzou M.R. INSERM
Très bonne activité

Mandat de quatre ans : 21 OUI

U54 : Ancien directeur : M. Bernier, M Rainbault par interim - Hôpital St Lazar Paris
Candidat : M. Desjeux MR INSERM.

M. Desjeux est directeur de l'U83, unité sur le diabète infantile à l'hôpital Hérold - Paris. Cette demande s'accompagne du transfert de toute l'unité 83 vers l'U54 qui comporte peu de chercheurs statutaires (2) et beaucoup d'hospitalo-universitaires. Les réticences exprimées viennent de la très grosse taille du projet (60 personnes) et du devenir du thème diabète. Ce regroupement paraît avoir l'accord de tous les personnels concernés.

Un mandat de deux ans a été souhaité afin de suivre l'évolution de cette fusion :

10 OUI 6 NON - 7 abst.

U59 : Ancien directeur : M Debray ; directeur par interim : M. Mejean - Nancy
Candidat : M.Nicolas Professeur.

Le projet présenté regroupait quatre équipes sur des thématiques différentes, autour de la nutrition. Une bonne partie de la commission souhaite que le projet se focalise autour du comportement alimentaire et comporte moins d'équipes.

9 OUI 15 NON.

U61 : Ancien directeur M. Grenier ; directeur par interim : Mme Haffen - Strasbourg.
Candidat : Mme Haffen, MR CNRS.

Activité scientifique inégale selon les équipes mais bonne ou très bonne pour la plupart d'entre elles. Très grosse unité qui devrait voir sa structure évoluer dans l'avenir.

Mandat de quatre ans : 20 OUI - 1 Abst.

U75 : ancien directeur : M Cartier - Hôpital Necker Paris. Candidat M Leroux, Professeur.
La demande de scission présentée par M. Leroux l'an dernier n'avait pas été prioritaire malgré sa valeur scientifique, du fait de la possibilité du candidat de postuler à la scission de l'U75 en 1986. Le regroupement de l'équipe dirigée par M. Berthelot semble positive à la commission et l'ensemble du projet est cohérent et d'un bon niveau scientifique.

Mandat de 4 ans : 22 OUI 1 abst.

U130 Ancien directeur : Mr Hutton - Marseille. Candidat : Mme Lafont MR INSERM.

L'examen quadriennal avait eu lieu il y a deux ans et depuis la candidate qui assurait de fait la direction, a montré sa capacité à resserrer les thèmes de l'unité et à concrétiser par des publications le travail déjà effectué. Bonne activité. A poursuivre.

Mandat de quatre ans : 20 OUI , 2 abst.

U 208 : ancien directeur : M. Padieu, directeur par interim : M. Mack.
Candidat : M. Mack.

Le projet comporte 5 équipes dispersées, sur les plans géographique et thématique. Il ne comprend que deux chercheurs statutaires dont 1 INSERM. Des critiques ont été faites sur l'activité de l'équipe du demandeur (modèle utilisé).

9 OUI , 9 NON , 6 abst.

Analyse du vote : il n'y a pas de majorité absolue de OUI.

CREATIONS D'UNITES

Cinq demandes nous étaient soumises : 3 unités fermées, 1 scission, 1 création.

Mme Figarella : scission de U31. Directeur de Recherche - Biologie et Physio-pathologie des glandes à sécrétion externe.

4ème demande : classée 2ème par la commission l'année dernière.

Petite équipe autonome depuis plusieurs années dans l'U31. Très bonnes publications. Des locaux indispensables ont été trouvés.

20 OUI , 3 NON , 2 abst.

M. Infante : recréation U9 Hôpital St-Antoine. Maître de recherche CNRS - Métabolisme hépatique.

Le projet comporte quatre équipes reprenant les 3/4 de l'U9 dans la continuité des thèmes. Projet analysé comme solide et réalisable avec quelques critiques scientifiques sur la faisabilité par les équipes présentes. Critiques également sur la production scientifique en regard des moyens humains et budgétaires. Critiques sur l'encadrement scientifique au vu du passé de l'unité et du manque d'ouverture et de politique de formation en vue de recrutement.

10 OUI - 7 NON - 1 refus de vote.

M. Renaud : recréation U63 Lyon. Maître de recherche INSERM. Nutrition et physiopathologie vasculaire.

Seul candidat capable de maintenir la cohésion entre les différentes équipes de bonne valeur scientifique. Accord complet de tous les personnels.

22 OUI - 2 abst.

M. Rosselin : recréation U55 Hôpital St-Antoine. Directeur de recherche INSERM. Peptides neuro-digestifs et diabète.

Ce projet présente une réelle reconstruction de l'U55 : départ d'une équipe, arrivée d'une autre apportant une thématique importante pour l'évolution des autres équipes. La valeur des équipes et la direction du candidat ont permis à cette unité d'être d'un très bon niveau scientifique. Vu l'accord massif des personnels avec ce projet, aucune objection n'a été faite.

19 OUI - 4 abst.

M. Beraziat : CHU St Antoine. Professeur. Métabolisme des phospholipides membranaires. 1ère demande.

Equipe de taille moyenne (3 chercheurs statutaires, 5 hospitalo-universitaires, 2 ITA) issue d'une EPA CNRS individualisée depuis plusieurs années. La commission a apprécié la thématique et la valeur scientifique de la demande ainsi que le dynamisme du candidat.

19 OUI - 1 NON - 4 abst.

CSS n°7

Un inter-classement a été fait après discussion au consensus de toute la commission.

- 1 M. Rosselin
- 2 M. Renard
- 3 Mme Figarella
- 4 M. Bereziat
- 5 M. Infante

Poste d'accueil pour interne et hospitalo-universitaire :

POSTES D'ACCUEIL POUR INTERNES ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRES.

4 candidats, tous les 4 pris en considération.

- Classement : 1 M. Gardelle - U181 (Hospitalo-Universitaire)
2 M. Robichon - U55 (Hospitalo-Universitaire)
3 M. Galniche - U1 (Interne)
4 M. Louvier - U208 (Interne)

1 seul poste sera attribué cette année.

CONTRATS DE RECHERCHE EXTERNE

46 demandes cette année dont 36 furent prises en considération. Il sera attribué entre 12 et 15 contrats. La plupart des demandeurs viennent de groupes universitaires, mais également d'équipes dans des structures telles que le CNRS et l'INRA.

- Classement : 1 FRANCO
2 HOUSIN
3 SIMON
4 ROSET-LEMOINE
5 RUCKELSH
6 DAICA
7 VANNIER
8 POUFON
9 PICON
10 NICOLAIDIS
11 CHAMBAZ
12 FANTINO
13 BOURDEL
14 FEGER-DURAND
15 BUENO
16 SLAMA
17 LEVY
18 CASTAING
19 ASSAN
20 SUTER

Cette commission était très importante vu le nombre d'unités examinées. L'analyse des différentes sous-commissions a été dans l'ensemble suivie, lorsque celle-ci était univoque ; mais des critiques formulées, suivies de discussions larges ont amené des votes différents. On peut remarquer des conceptions très différentes (selon les personnes et les courants qu'elles représentent) vis-à-vis de l'impact d'une décision, particulièrement lorsqu'il s'agissait de fermeture. D'autres problèmes ont été examinés : des cas individuels ou des cas plus généraux comme celui des agents hors du champ de titularisation (1/2 temps ...). Les problèmes évoqués figurent dans le rapport écrit transmis à l'Administration.

Loin d'être exhaustif, ce compte rendu essaye d'apporter un éclairage sur le déroulement de la commission vu par l'élue IFA du SNRS-OGT qui peut apporter à chacun, des éléments concernant son unité, et surtout, aider chaque IFA à trouver une solution aux problèmes posés après les décisions de la Direction quant au devenir des structures.

Contacteur : D. Lagrange - UNITE 177 INSERM, 15, rue de l'Ecole de Médecine 75006 PARIS
Téléphone : 329 21 77 poste 282 ou 283 (sauf le jeudi).

Compte-rendu sur la session de Printemps de la CSS 3 INSERM.

La session de printemps s'est tenue du 4 au 6 mars 85. Le Directeur Général, Philippe LAZAR s'est adressé aux membres de la Commission, le mardi 5. Voici le contenu de son intervention.

P. LAZAR a tout d'abord annoncé la création d'un Comité "ad hoc" chargé de juger les carrières des chercheurs employés dans l'administration. Cette décision va au devant d'un souhait ancien des Commissions qui ne s'estimaient pas toujours aptes à juger de ces dossiers.

Le D.G. est passé ensuite au bilan du recrutement pour l'année 1985. Soixante quinze chercheurs ont été recrutés, dont 68 au grade de chargé, sur un total de 403 candidatures. Un tiers de ces recrutements iront renforcer des équipes non INSERM (formations CNRS, laboratoires universitaires, Institut Pasteur). Trente pour cent de ces chercheurs avaient déjà 5 ans d'ancienneté dans la recherche, 30 % ont une formation médicale. Bien que deux fois moins nombreux à se présenter que les "scientifiques", les "médecins" ont, semble-t-il, deux fois plus de chances d'être recrutés.

Le D.G. ne s'est pas prononcé sur le nombre d'Unités qui seraient créés en 1986. Il est prévu en tout dix postes d'accueil dont 1 ou 2 pour la CSS 3. Quant aux contrats de recherche externes, notre CSS devrait s'en voir attribuer de 8 à 10 (y compris ceux du CNAM).

A été ensuite évoqué l'appel d'offre pour la création de réseaux cliniques destinés à associer autour d'un même thème, un minimum d'une équipe clinique et de 2 unités INSERM. L'administration a reçu 54 demandes de ce type, impliquant 100 unités INSERM et 160 équipes cliniques. S'agissant souvent de projets interdisciplinaires, le Conseil Scientifique aura à les examiner. Il serait néanmoins souhaitable que d'une façon ou d'une autre, les CSS soient associées à cet examen.

En réponse à diverses questions des membres de la CSS, P. LAZAR a d'une part confirmé que la finalité et la nature des postes d'accueil demeuraient inchangées. Pour les titulaires de tels postes qui étaient en exercice depuis au moins 18 mois au moment de la parution du décret du 28 décembre 1984, les services administratifs de l'INSERM étudient en ce moment la question, et toute décision quant à une éventuelle titularisation sera prise à la lumière d'une lecture scrupuleuse de textes officiels. Le D.G. a fait savoir par ailleurs qu'aucune CSS n'avait répondu à la question de l'affichage des postes et que par conséquent il n'y avait pas d'axe prioritaire ou de discipline prioritaire clairement défini.

A propos de la place de la CSS 3 dans l'INSERM (rapport de conjoncture) certains membres s'inquiètent du faible nombre d'unités émergeant à notre commission. Il a été demandé au D.G. comment il envisageait un nouveau recrutement d'unités. Ce dernier a répondu qu'il n'inciterait ni ne soutiendrait aucune demande en ce sens. Le renouvellement des CSS fournira l'occasion de revoir globalement la question du découpage des commissions.

Enfin, selon P. LAZAR, les futurs candidats au recrutement seront limités à 3 candidatures à l'INSERM, indépendamment des autres candidatures qu'ils pourraient déposer par exemple au CNRS.

Nos élus syndicaux ont ensuite exprimé leur position quant à l'interprétation des nouveaux décrets et à leurs modalités d'application lors de la prochaine session d'automne. Après discussion, une motion a finalement été adoptée à l'unanimité de la CSS (cf. annexe 1).

EXAMEN D'UNITES

1) Quadriennal

Pas de problème pour l'U 255 à Curie (Direction H. Friedman). Un des chercheurs semble cependant un peu isolé sur le plan thématique.

VOTE : 18 OUI - 1 ABSTENTION.

2) Approfondi à 2 ans.

G.A. VOISIN, l'actuel directeur de l'U 23 à St-Antoine prendra sa retraite en janvier 1988. L'arrivée récente dans cette unité de R. FRADE et de son équipe a créé des réactions diverses. Certains chercheurs se déclarent disposés à collaborer avec la nouvelle équipe, d'autres en revanche aimeraient continuer à travailler sur leur propre sujet. Les rapporteurs ont entendu les vœux de chacun, et ont proposé qu'une équipe se constitue autour de l'Immunologie de la grossesse.

Le recrutement de Mr FRADE, au grade de Maître de Recherche à la session d'automne 84, et son installation et celle de son équipe dans l'U 23, s'était assortis d'une demande d'examen approfondi à 2 ans de ce labo d'accueil. L'U 23 ayant quelques problèmes, la CSS voulait juger de la bonne implantation de ce chercheur et de son équipe.

L'U 236 de Montpellier, dirigée par SERROU était soumise à examen. Une demande de création d'unité par scission avait par ailleurs été déposée par CARRAUX et un groupe de chercheurs n'appartenant pas exclusivement à cette formation. A la dernière minute, SERROU faisait savoir qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat de directeur en janvier 1986, et du coup, le projet de CARRAUX pouvait être assimilé à une demande de succession (cf. rubrique "créations").

3) Successions

CARTON, qui était candidat unique à la succession de SALMON, a obtenu la direction de l'U 76. Il est souhaité que toutes les équipes appartenant à cette unité soient regroupées dorénavant dans les locaux CNTS au centre Cabanel. Le mandat confié est de 4 ans.

VOTE : 20 OUI.

FONTAINE s'est vu confier pour 4 ans la direction de l'U 78 de Rouen. L'équipe de MARTIN demande une création d'unité à la CSS 5, et RIVAT part pour Nancy dans une unité nouvellement créée.

VOTE : 21 OUI - 1 ABSTENTION

L'U 174 à Marseille (anciennement dirigée par CHARPIN), relevait de la CSS 5. Il a été demandé à BONGRAND d'être candidat à la direction, et ce dernier a émis le désir de voir l'unité rattachée à la CSS 3. Il s'est vu confier la direction de l'unité pour une durée de 4 ans, avec la recommandation de regrouper dans les mêmes locaux sa propre équipe avec celle de l'U 174 et de maintenir une ligne de recherche spécifique en Allergie.

VOTE : 19 OUI - 1 NON - 1 ABSTENTION.

FEIMAN se présentait pour la succession de MASSEYEF à la direction de l'U 210. Il a obtenu un mandat de 4 ans. Les membres de la commission ont émis le souhait que l'équipe de MASSEYEF s'oriente plus vers la recherche fondamentale, et que l'indépendance scientifique de l'équipe de STORA soit préservée.

VOTE : 22 OUI.

4) Successions d'unités relevant d'autres commissions.

- U 80 : (M. TRAEGER Lyon) relevant de la CSS 5. Une évaluation scientifique des différentes composantes de cette unité avait été demandée par la CSS 5. Cette unité traverse une crise. Elle est composée de 2 équipes

- Mr TOURAINE : néphro-urologie (CSS 5)
- Mr REVILLARD : différenciation cellulaire (plutôt CSS 3 pour sa thématique).

Pas de scission envisageable. La solution proposée sur place est : 2 ans pour chacun. La CSS 3 recommande la candidature de Mr REVILLARD à la direction de l'U 80 pour 4 ans.

- U 28 : (Mr BARIETY à Broussais) relevant de la CSS 5. L'équipe de Mr KASATCHKINE étant rattachée à notre CSS, notre avis nous a été demandé quant à la candidature de Mr DRUET. Il a été favorable.

- U 65 (ROUX, Montpellier) relevant de la CSS 1. Mme CANNAT rattachée à la CSS 3 pose sa candidature à la direction de cette unité. Ce chercheur est à 4 ans de la retraite. La CSS 1 ne voudrait pas que l'immunologie prenne trop de place dans cette unité, mais alors il faut recruter un microbiologiste confirmé. Mr MARY, nouvellement venu dans cette unité, doit-il poursuivre son projet actuel ou se reconvertir en immuno-bactériologie (Brucellose) ?

(motion adoptée à l'unanimité de la CSS).

Compte-rendu de la C.S.S. n° 1. INSERM

La CSS n° 1 s'est réunie pour sa session "de printemps" du 11 au 14 Mars 1985. Les problèmes traités ont été les suivants :

1.- VACANCES A LA DIRECTION D'UNITES

a) U. 12 Candidat : Pierre MAROTEAUX

Le projet de succession du Professeur Jean FREZAL était associé à des propositions de restructuration de l'unité autour des thèmes de la génétique humaine et de la pathologie moléculaire. Il a semblé correspondre à la spécificité biomédicale de cette unité en permettant d'associer cliniciens pédiatres, chercheurs biochimistes et généticiens. Comme la CSS n°1 l'avait souligné dans sa réflexion de prospective en Janvier, il est évident que le site Necker-Enfants-Malades a une vocation naturelle à posséder une grande unité de recherche en génétique. Afin d'aider l'U. 12. à atteindre ses objectifs, la CSS n°1 a proposé qu'elle puisse s'appuyer sur un Conseil Scientifique extérieur consultatif, qui pourrait être composé comme suit :

--- 2 membres proposés par l'U. 12 ; Jean-Louis MANDEL et Axel KAHN (Génétique Moléculaire), Mary WEISS (Génétique Moléculaire et Cellulaire), Roland BERGER (Cyto-génétique), J. A. LEPESSANT (Transfert de gène dans l'animal) et un spécialiste de statistique génétique (conseil a été demandé au Professeur GREMY).

Trois vote ont eu lieu :

1) Pour la Direction de l'Unité, candidature P. MAROTEAUX :

OUI : 15 - NON : 3 - ABSTENTION : 7 -

2) Pour un mandat de 4 ans

OUI : 22 - NON : 2 -

3) Pour le rattachement du laboratoire de biochimie génétique à l'U. 12 (Groupe Jérôme)

OUI : 17 - NON : 1 - ABSTENTION : 5

b) U. 65 Candidate : Arlette CANNAT

La situation de cette unité venant en examen pour la troisième fois devant la CSS n°1, la sous-commission d'inspection ne s'est pas rendu cette fois à Montpellier, mais le coordinateur a eu des contacts directs et nombreux avec Madame CANNAT.

Arlette CANNAT a accepté de conserver à l'U. 65 sa vocation bactériologique, avec ses aspects cellulaires, biochimiques et immunologiques. Elle bénéficie en cela de l'accord de la majorité des membres de l'unité et de la collaboration de Monsieur CARAVANO. Des perspectives semblent exister pour le renforcement, à terme, de l'unité par des enseignants ou des chercheurs étrangers.

La CSS n°1 a proposé de confier à Madame Arlette CANNAT un mandat de durée normale par 18 OUI, 2 NON et 4 ABSTENTIONS.

c) U. 17 Candidate : Annie VEYRE

Les rapporteurs, associés à un rapporteur extérieur, ont considéré que cette succession, logique, bien préparée et acceptée unanimement, posait un minimum de problèmes. Elle a été acceptée, pour une durée normale par 24 OUI.

II. DEMANDES DE CREATION D'UNITE

a) Professeur Henri MONTEIL

La demande formulée par cette équipe universitaire strasbourgeoise de microbiologie a été accueillie favorablement, bien qu'il n'y ait pas, dans l'organigramme proposé, un seul chercheur statutaire. La demande a été prise en considération par 14 OUI, 8 NON et 3 ABSTENTIONS.

b) Dr. VAN REGENMORTEL

La qualité scientifique de cette équipe a été soulignée une fois de plus, de même qu'ont été rappelés les obstacles "organisationnels" à la création d'une unité INSERM à partir de l'IBMC de Strasbourg. La demande a été prise en considération par 21 OUI, 1 NON et 2 ABSTENTIONS.

c) Dr. R. VIGNE

La qualité du travail réalisé par cette petite équipe a été rappelée, de même que son relatif isolement. Une collaboration plus poussée avec les groupes travaillant sur les lentivirus... et les virus du groupe LAV-ARV-HTLV-3 a été suggérée. Prise en considération acceptée par 23 OUI, et 2 ABSTENTIONS.

d) Dr. Dominique FROMMEL

La bonne qualité du travail de recherche en Parasitologie de ce groupe a été soulignée, de même que la nécessité de créer à Paris une unité de Parasitologie. Quelques incertitudes quant aux interrelations entre l'équipe hospitalo universitaire et l'unité INSERM à créer ont été évoquées. La demande a été prise en considération par 15 OUI, 5 NON et 5 ABSTENTIONS.

e) Dr J.J. LAWRENCE

Les rapporteurs ont insisté sur la percée importance réalisée en deux domaines de la génétique moléculaire par cette équipe installée au CEN de Grenoble. La demande a été prise en considération par 23 OUI.

f) Dr André KIRN (re-création)

Arrivant au terme maximum de son mandat comme directeur de l'U. 74, le Pr KIRN propose la création d'une unité prolongeant et développant les thèmes d'études virologiques de l'U. 74. Cette re-création a rencontré l'assentiment des chercheurs de l'unité.

L'attention est attirée sur l'absence de promotion et le déclassement particulièrement important des ITA (INSERM) et sur la situation de ceux rémunérés par le laboratoire hors organisme.

La demande est prise en considération par 16 OUI, 2 NON et 4 ABSTENTIONS.

g) Dr. Francis GALIBERT (service commun)

Le directeur du S.C. 15 demande la transformation du S.C. en unité. Certains choix thématiques récents ont été discutés quant à leur opportunité. La CSS n° 1 a reconnu que l'activité de recherche propre de ce laboratoire l'emporte de loin aujourd'hui sur ses prestations de S.C.

La demande est prise en considération par 17 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTION.

INTERCLASSEMENT DES DEMANDES DE CREATION

La candidature VAN REGENMORTEL n'est pas classée pour les raisons sus-citées.

4 unités devraient, si cela était possible, être créées, dont une "re-création" et une transformation Service Commun - Unité.

Un élément déterminant pour le classement a été l'analyse par la CSS n° 1 et le C.S. de l'INSERM qu'il fallait à tout prix développer les moyens et la qualité de la recherche en virologie, microbiologie, médicale et parasitologie. Le vote au consensus a donné 20 OUI, 1 NON, 3 ABSTENTIONS.

- 1er : Dr. FROMMEL
- 2ème : A. KIRN et F. GALIBERT, exaequo
- 4ème : J.J. LAWRENCE
- 5ème : R. VIGNE
- 6ème : H. MONTEIL.

La CSS n°1 a proposé qu'un Conseil Scientifique de personnalités extérieures puisse aider, en cas de création, l'unité dirigée par D. FROMMEL (composition envisagée : Luis PEREIRA DA SILVA, Harvey EISEN, Yves BEUZARD, et un immuno-parasitologue.)

III. POSTES D'ACCUEIL

La CSS n°1 avait à juger 2 candidatures d'hospitalo-universitaires et 4 d'internes des hôpitaux. Monsieur COUDERS, M.A. à Nancy demandant un poste d'accueil à l'U. 71 de Clermont-Ferrand.

Prise en considération par 19 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS.

Mr LARGILLIERE, de Lille, a un dossier ne permettant pas d'être assuré de ses capacités de chercheur, son projet témoignant également d'une certaine inexpérience.

Prise en considération refusée par 13 NON, 4 OUI, 4 ABSTENTIONS.

Par ailleurs 4 internes faisaient acte de candidature :

Mme POPOVICI, à l'U. 198 de Besançon.

Prise en considération acceptée par 22 OUI, 2 ABSTENTIONS.

Mr SCHWALLER, à l'U. 140 (Villejuif) dirigée par le Professeur PAOLETTI.

Prise en considération acceptée par 22 OUI, 1 ABSTENTION.

Mr CLERC, à l'U. 199 (IPP) dirigée par le Professeur LE MINOR, équipe SANSONNETI. Un poste d'accueil avait été accordé l'an dernier à l'U. 199.

Mr NORDMAN, à l'U. 184 (Strasbourg) dirigée par le Professeur CHAMBON.

Candidature non prise en considération (10 NON, 9 OUI et 4 ABSTENTIONS).

Au consensus (23 OUI, 1 ABSTENTION), le classement a été proposé :

- 1er : Mme POPOVICI
- 2ème : Mr SCHWALLER
- 3ème : Mr CLERC
- 4ème : Mr COUDERS

La commission a souhaité particulièrement le recrutement des deux premiers.

IV. ACTIVITE DES CHERCHEURS SUR POSTE D'ACCUEIL

(Mme LUNEL et Mr MUNNICH)

Cette activité a été jugée excellente pour les 2 chercheurs (22 votes favorables).

V. CONTRATS DE RECHERCHE EXTERNE

75 demandes étaient déposées, 28 en GMBC (Génétique Moléculaire et Biologie Cellulaire), 19 en PMV (Parasitologie, Microbiologie, Virologie), 15 en BBP (Biochimie, Biophysique et assimilés), et 13 en Médi (Médicament). 66 projets ont été pris en considération, 26 en GMBC (39,4 % du total des demandes prises en considération) 14 en BBP et PMV (21,2 % chaque) et 12 en Médi (18,2 %).

De ces projets retenus, 54 ont été dégagés comme étant des dossiers qu'il serait raisonnable de financer dès cette année, avec la représentativité suivante des disciplines : 41 % GMBC, 20 % PMV, 22 % BBP, 27 % Médi. Ces pourcentages sont ceux que la commission a décidé de respecter pour le choix des 22 contrats susceptibles d'être accordés.

10 dossiers considérés comme prioritaires en GMBC et 5

dans chacune des autres disciplines ont été désignés au consensus.

COMMENTAIRES SUR LES ATTRIBUTIONS DU CRE

Dans l'hypothèse où 22 contrats pourraient être financés, la CSS n° 1 en a retenu en rang utile 10 de GMBC (45 %), 5 de PMV (23 %), 4 de BBP (18 %) et 3 de Médi (14 %).

CONCLUSIONS

Les efforts de la CSS n° 1 dans le soutien au secteur de la microbiologie-virologie-parasitologie médicale se sont particulièrement manifestés à cette session :

-- 2 des 4 créations ou re-créations d'unité proposées le sont dans ce secteur (FROMMEL, KIRN).

-- Par le soutien accordé à l'unité 65 concrétisé par les démarches entreprises pour susciter la venue de chercheurs confirmés susceptibles de renforcer cette unité et par la proposition d'accorder un mandat de 4 ans à Mme CANNAT.

-- Par le classement en rang utile de 5 demandes de CRE relevant de ce domaine, soit un pourcentage légèrement plus élevé que le poids spécifique de la discipline parmi les dossiers présélectionnés.

En ce qui concerne les demandes de CRE, plus encore que les années précédentes la CSS n° 1 a eu à juger cette année de dossiers émanant des meilleurs laboratoires de génétique moléculaire du pays, Institut Pasteur (13 demandes en GMBC et PMV) et labos propres du CNRS notamment. Le choix a donc été extrêmement difficile. La politique de la commission, qui est de travailler de sorte que sur trois ans (durée moyenne des contrats) tout bon dossier puisse être financé, l'a amené à favoriser, chaque fois que cela n'était pas contre indiqué par une non progression des résultats, celles des demandes qui avaient déjà été favorablement appréciées les années précédentes. De ce fait de remarquables projets proposés pour la première fois n'ont pas été, cette année, classés en rang utile, mais seront sûrement soutenus en 1986.

Par contre, pour ce qui est des dossiers "médicaments" le niveau était en moyenne anormalement faible, reposant le problème de l'organisation de la recherche en pharmacologie entre les grands laboratoires des organismes... et les firmes de l'industrie pharmaceutique. Peu de place est laissée à un financement contractuel de laboratoires qui soit de taille et de complémentarité infracritiques, soit, en cas de réel implication de leur recherche dans le médicament, disposent de soutiens autrement plus importants financièrement que ce que peut offrir l'INSERM.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLEMENTAIRE APPELER
L'ELU SNTRS-CGT
Jean-Pierre PIAU
U 15 24, rue Fg St Jacques
75 014 PARIS
Tél : 320 12 40 p. 392.